

République Française  
Département de la Creuse  
Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200067189-20170727-2017155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2017

## Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

### DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 27 juillet 2017 - Délibération n° 2017/155

#### **Objet : VŒU SUR LE MAINTIEN DES HORAIRES DE LA LIGNE DE CAR FELLETIN-LIMOGES**

L'an deux mille dix-sept, le 27 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint-Hilaire-La-Plaine sur la convocation en date du 20 juillet 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – FASSOT – DESLOGES – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – MARTIN – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – LEHERICY – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD (S.) – LAURENT – JOUANNETAUD – LAGRAVE – SUCHAUD – DURANTON – HYLAIRE – BATTUT – BERNARD (N.) – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

#### **Etaient excusés :**

MM. SIMON-CHAUTEMPS – RIGAUD – GIRON – SIMONET – ROYERE – LEGRAND – CHAUSSADE – RABETEAU – MEUNIER – CALOMINE – DERIEUX – AUCOUTURIER – GAILLARD – COUFFY et MMES SPRINGER – CAPS – COLON – DESSEAUVE – DUMEYNIÉ – NOUAILLE.

#### **Pouvoirs :**

M. SIMON-CHAUTEMPS donne pouvoir à Mme SUCHAUD – Mme SPRINGER donne pouvoir à M. DUGAY – M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD – M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT – M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME – Mme DUMEYNIÉ donne pouvoir à Mme LAPORTE – Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. GAUDY.

#### **Suppléances :**

M. FASSOT remplace M. GIRON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme BERNARD remplace M. DERIEUX et M. DOUMY remplace M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Didier MARTINEZ

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	42	49			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
49	-	-	-	-	-

M. GRENOUILLET informe les membres du conseil de la modification des horaires de passage des cars de la ligne 9 : Felletin-Limoges. Cette ligne dessert une partie du territoire, et plus précisément les communes de Saint-Michel-de-Veisse, Chavanat, La Pougé, Saint-Hilaire-Le-Château, Pontarion, Bourganeuf, Montboucher et Saint-Amand-Jartoudeix. Il s'agit d'un service utilisé aussi bien par les scolaires que par les salariés.

La région Nouvelle Aquitaine a décidé de réserver le premier bus, partant de Felletin à 5h43 aux scolaires. Or cette modification pénalise les usagers dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail, étant donné que les horaires du bus suivant ne s'accordent plus avec les correspondances existantes à Limoges.

Ce changement est effectif depuis le 02 juillet 2017 et prévu jusqu'au 09 décembre 2017.

Considérant ces éléments, M. GRENOUILLET propose au conseil communautaire de formuler un vœu de maintien des horaires habituels de la ligne 9 : Felletin-Limoges, et notamment le maintien du bus de 5h43 au départ de Felletin, pour tous les usagers.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- formule le vœu de voir maintenus les horaires habituels de la ligne n°9 Felletin-Limoges, et notamment le maintien du bus de 5h43 au départ de Felletin, pour tous les usagers.»

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY

